

# **NAGE AVEC PALMES**

## **SAISON 2020**

### **RÈGLES DE SÉLECTION**

### **COLLECTIF NATIONAL **U16****

### **RENCONTRES MONDIALES**

### **JEUNES**

**Kecskemét (Hongrie)**  
**Du 28 au 29 novembre 2020**

## **Piscine**

**Soumis à avis du CDN FFESSM en date du 11/10/2019**

## A - OBJECTIFS

**A1** – Les objectifs généraux :

- ✓ Découvrir l'environnement international
- ✓ Apprendre à vivre au sein d'un collectif et développer l'esprit d'équipe
- ✓ Confirmer les potentialités et valoriser les sportifs polyvalents capables de performer dans une spécialité
- ✓ Orienter les talents vers les épreuves à faible densité

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la préparation de la future équipe de France Junior 2021.

## B – MODALITÉS DE SÉLECTION / GENERALITES

**B1** – Sportifs concernés :

- ✓ Minimes 1 et 2 (sportifs nés en 2007 et 2008)
- ✓ Cadets 1 et 2 (sportifs nés en 2005 et 2006)

**B2** – Effectif : le nombre de sportifs sélectionnables est de **maximum 8 nageurs, filles et garçons confondus**.

**B3** - Les sportifs U16 sélectionnés en équipe de France Junior 2020 ne peuvent pas être proposés à la sélection en collectif national U16.

**B4** – Seuls les sportifs à jour de leur licence FFESSM, de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, de leur suivi médical réglementaire pour les sportifs listés ou d'un certificat médical signé d'un médecin du sport pour les sportifs non listés et en capacité de concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur, pourront prétendre être sélectionnés.

## C – COMPETITION DE SÉLECTION

**C1** – La sélection est établie à partir des performances réalisées lors :

- ✓ Minimes : Trophée National Minime Damien Hébert
- ✓ Cadets : Championnat de France Elite N1 Piscine

## D – PERFORMANCES A REALISER

**D1** – Minimes : remporter le Trophée National Minime Damien Hébert.

**D2** – Cadets : avoir réalisé un Temps Détection (TD), lors de la compétition de sélection, dans les épreuves suivantes (conditions cumulatives) :

- ✓ Une épreuve de monopalme parmi : 50 AP - 50 SF - 100 SF – 200 SF – 400 SF
- ✓ Une épreuve de bipalmes au choix parmi : 50 BI – 100 BI – 200 BI – 400 BI

**D3** - Les Temps Détection (TD) sont précisés au chapitre « G » du présent règlement

## E – DEPARTAGE

**E1** – Cadets : à l'issue de chaque épreuve, les sportifs marquent des points selon le barème suivant :

- ✓ 1<sup>er</sup> de l'épreuve : 0 point
- ✓ 2<sup>ème</sup> de l'épreuve : 2 points
- ✓ 3<sup>ème</sup> de l'épreuve : 3 points
- ✓ 4<sup>ème</sup> de l'épreuve : 4 points
- ✓ Etc...

Un classement final est effectué en additionnant les points des épreuves auquel le sportif a participé.

**E2** – Dans la limite de l’effectif précisé au B2 et dans le respect du D2, les sportifs, filles et garçons confondus, qui obtiennent le moins de points au total de leurs 2 meilleures performances sont proposés à la sélection.

**E3** – En cas d’égalité, le sportif qui a réalisé le plus grand nombre de TD dans les épreuves précisées au D2 est prioritairement proposé à la sélection. En cas d’égalité persistante, le sportif qui a obtenu le moins de points dans l’épreuve 50 SF et/ou du 100 BI est prioritairement proposé à la sélection dans l’objectif d’inscrire un relai performant.

## F - LISTE NOMINATIVE DES SÉLECTIONNÉS ET ENGAGEMENTS

**F1** – En référence à l’article 3.2 du règlement commun de sélection des équipes de France, la liste des sportifs proposés à la sélection est établie par un comité de sélection composé :

- ✓ Du DTN
- ✓ De l’entraîneur national fédéral en chef de l’équipe de France concernée par la sélection
- ✓ Des entraîneurs nationaux en charge d’un Pôle France
- ✓ Du Président de la Commission Nationale de NAP
- ✓ De l’ élu chargé de l’animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National (CDN) de la FFESSM

**F2** - La parution de la liste des sportifs sélectionnés en Collectif National U16 sera ratifiée par le DTN dans les 72h suivant la compétition de sélection.

**F3** – En fonction des choix stratégiques qui s’imposeront, épreuve par épreuve, pour garantir la bonne cohésion du groupe et le meilleur niveau de performance du collectif en individuel comme en relais, le profil de chaque sportif, ses résultats de la saison en cours et aux derniers championnats internationaux seront pris en compte. Ainsi, des sportifs ayant satisfait les critères de sélection peuvent, sur décision du DTN, ne pas être sélectionnés.

**F4** – Seuls les sportifs en conformité avec l’article B4 du présent règlement seront sélectionnés définitivement et officiellement en Collectif National U16.

**F5** – Les engagements définitifs, en individuel ou par équipe, ainsi que la composition définitive et l’ordre des relais, relèvent du seul choix de l’entraîneur national en chef du Collectif National U16 concernée après avis du (des) entraîneur(s) nationaux en second. Les choix sont validés par le DTN.

**F6** - Tous les sportifs sélectionnés en individuel sont à la disposition du collectif pour intégrer un relai si besoin.

**G - « TEMPS DETECTION » (TD)**

En rouge : nouveau temps 2020

50 SF	Homme	Femme
WRJ	00:15,41	00:17,53
TD	00:18,60	00:20,70

50 BI	Homme	Femme
WRJ	00:18,79	00:22,16
TD	00:22,30	00:24,80

50 AP	Homme	Femme
WRJ	00:14,51	00:16,29
TD	00:17,20	00:19,20

100 SF	Homme	Femme
WRJ	00:34,36	00:38,28
TD	00:41,50	00:45,70

100 BI	Homme	Femme
WRJ	00:41,56	00:47,16
TD	00:48,20	00:54,30

200 SF	Homme	Femme
WRJ	01:20,05	01:26,39
TD	01:34,00	01:42,00

200 BI	Homme	Femme
WRJ	01:34,03	01:42,46
TD	01:49,00	02:00,00

400 SF	Homme	Femme
WRJ	02:59,77	03:12,86
TD	03:30,00	03:40,00

400 BI	Homme	Femme
WRJ	03:26,69	03:48,37
TD	03:58,00	04:19,00

Rappel : Les TD ont vocation d'identifier les sportifs qui ont le potentiel pour alimenter l'équipe de France Junior à horizon des saisons N+1 et N+2.